



Commission scolaire
de Rouyn-Noranda

Secrétariat général

Le 5 novembre 2018

POSTE DE COMMISSAIRE VACANT – QUARTIER NUMÉRO 3 (CENTRE-VILLE)

Suite à la démission de la commissaire du quartier numéro 3 (Centre-Ville), la Commission scolaire de Rouyn-Noranda doit combler son poste.

Adopté par l'Assemblée nationale, le 6 juin 2018, le projet de loi numéro 185 (art. 3) permet de combler un poste laissé vacant par un commissaire sans organiser d'élection partielle.

Ainsi, « *peut être élue commissaire d'une commission scolaire, toute personne qui a le droit d'être inscrite sur la liste électorale de cette commission scolaire et qui [...] a son domicile sur le territoire de la Commission scolaire depuis au moins six mois.* » (Loi sur les élections scolaires, art. 20)

La personne qui désire se porter candidate ou candidat n'a pas l'obligation d'être domiciliée ou de résider sur le territoire de la circonscription électorale où elle se présente.

Les personnes intéressées à poser leur candidature peuvent se procurer le formulaire « Candidature » disponible sur le site Internet www.csrn.qc.ca (sous la rubrique *Quoi de neuf?*).

- Le formulaire « Candidature » doit parvenir au secrétaire général par intérim avant le **lundi 12 novembre 2018, 16 heures**, au 70, rue des Oblats Est, Rouyn-Noranda ou à l'adresse courriel secgen@csrn.qc.ca.
- Les candidates ou les candidats devront faire une courte présentation de leurs motivations à devenir commissaire scolaire devant le comité de parents et le conseil des commissaires de la Commission scolaire le **mercredi 14 novembre à 19 h**, à la salle des commissaires. Une candidate ou un candidat absent(e) à cette présentation sera disqualifié(e).
- La nomination se fera à la séance du conseil des commissaires du 20 novembre à 19 h, à la salle des commissaires. La candidate ou le candidat choisi(e) entrera en fonction à ce moment.



Stéphane Morrissette